

Pièces du dossier d'admission

Check-list

Dossier d'admission du résident

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du titre de séjour
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale
- [Photocopie de la mutuelle ou CMUC \(couverture maladie universelle complémentaire\)](#)
- La grille nationale Aggir (Autonomie Gérontologie Groupe Iso Ressources) complété et signé par un médecin
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- Justificatifs des ressources, notamment attestant du montant des retraites (document fourni par chaque caisse)
- Dernière quittance de loyer, le cas échéant
- Photocopie, le cas échéant, de la dernière taxe foncière
- [Notification du conseil départemental du droit à l'aide sociale \(le cas échéant\)](#)
- [Notification de l'APA établissement pour l'hébergement permanent \(le cas échéant\)](#)
- Photocopie de l'ordonnance de jugement de mise sous protection juridique de la personne (le cas échéant)

Dossier de la personne se portant caution du résident

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport

Une pièce justificative de domicile **parmi** les documents suivants :

- Dernière quittance de loyer,
- Facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois,
- Attestation d'assurance logement de moins de trois mois,
- Dernier avis de taxe foncière

Photocopie d'un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :

- Contrat de travail,
- Pour un artisan : extrait D1 original du registre des métiers de moins de trois mois
- Pour un travailleur indépendant : copie du certificat d'identification de l'INSEE
- Pour une profession libérale : copie de la carte professionnelle
- Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels.

Photocopie d'un ou plusieurs documents attestant des ressources parmi les documents suivants :

- Dernier avis d'imposition,
- Dernier avis de taxe foncière,
- Trois derniers bulletins de salaires,
- Deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées,
- Justificatif de versement des indemnités retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur,
- Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers.